

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 30 janvier 2018

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 30 janvier 2018, à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Thierry MOURLON, Béatrice RIBES, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIN, Jessica DEVÉ, Valérie FRÉMOND, Valérie RENOUF (procuration à Michel BOIVIN), Raymond ROBIN (procuration à Christian MONTCUIT).

## I. Élection du secrétaire

Jean-Claude LECONTE a été élu secrétaire.

## II. Procès-verbal de la séance du mardi 23 janvier 2018

Il est approuvé à l'unanimité.

## III. Demande de subvention DETR pour la création d'une cuisine scolaire

Suite à une succession d'augmentations des coûts et d'erreurs de pourcentages en matière de calculs des plafonds de la DETR, le conseil municipal annule sa délibération du 12 décembre 2017 et la remplace par la suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme sa décision de créer une cuisine scolaire, pour un montant total estimé à 418 270 € HT, se décomposant comme suit :  
travaux : 364 300 €  
maîtrise d'œuvre : 32 970 €  
autres études : 21 000 €
- valide le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant HT
Union européenne - FEDER	14.34%	60 000 €
État – DETR	2.60%	11 000 €
Région Normandie	5.97%	25 000 €
Département de la Manche	17.80%	74 452 €
<b>Total des subventions</b>	<b>40.75%</b>	<b>170 452 €</b>
<b>autofinancement</b>	<b>59.25%</b>	<b>247 818 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>418 270 €</b>

- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR ainsi que les aides de la Région Normandie (contrat d'action territoriale), du Département de la Manche (contrat de territoire), de l'Union européenne (FEDER) ;
- autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services préfectoraux.

## IV. Demande de subvention DETR pour une salle de restauration scolaire pour les grands

Suite à une succession d'augmentations des coûts et d'erreurs de pourcentages en matière de calculs des plafonds de la DETR, le conseil municipal annule sa délibération du 12 décembre 2017 et la remplace par la suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme sa décision de créer une salle de restauration scolaire pour les grands, pour un montant total estimé à 125 955 € HT, se décomposant comme suit :  
travaux : 109 250 €  
maîtrise d'œuvre : 10 205 €  
autres études : 6 500 €
- valide le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant HT
État – DETR	15.90%	20 000 €
Département de la Manche	17.80%	22 420 €
<b>Total des subventions</b>	<b>33.70%</b>	<b>42 420 €</b>
<b>autofinancement</b>	<b>66.30%</b>	<b>83 535 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>125 955 €</b>

- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR ainsi que l'aide du Département de la Manche (contrat de territoire) ;
- autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services préfectoraux.

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 30 janvier 2018

### V. Demande de subvention DETR pour une salle de restauration scolaire pour les petits

Suite à une succession d'augmentations des coûts et d'erreurs de pourcentages en matière de calculs des plafonds de la DETR, le conseil municipal annule sa délibération du 12 décembre 2017 et la remplace par la suivante :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme sa décision de créer une salle de restauration scolaire pour les petits, pour un montant total estimé à 125 955 € HT, se décomposant comme suit :  
travaux : 109 250 €  
maîtrise d'œuvre : 10 205 €  
autres études : 6 500 €
- valide le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant HT
État – DETR	15.90%	20 000 €
Département de la Manche	17.80%	22 420 €
<b>Total des subventions</b>	<b>33.70%</b>	<b>42 420 €</b>
<b>autofinancement</b>	<b>66.30%</b>	<b>83 535 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>125 955 €</b>

- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR ainsi que l'aide du Département de la Manche (contrat de territoire) ;
- autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services préfectoraux.

### VI. Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'un plateau sportif scolaire

Suite à une succession d'augmentations des coûts et d'erreurs de pourcentages en matière de calculs des plafonds de la DETR, le conseil municipal annule sa délibération du 12 décembre 2017 et la remplace par la suivante :

Suite à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage passée avec la communauté de communes Coutances mer et bocage le 15 juin 2017 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme sa décision d'aménager un plateau sportif scolaire pour un montant total estimé à 145 178 € HT, se décomposant comme suit :  
travaux : 126 864 €  
maîtrise d'œuvre : 11 188 €  
autres études : 7 126 €
- valide le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant HT
État – DETR	17.20%	25 000 €
<b>Total des subventions</b>	<b>17.20%</b>	<b>25 000 €</b>
<b>autofinancement</b>	<b>82.80%</b>	<b>120 178 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>145 178 €</b>

- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR ;
- autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services préfectoraux.

### VII. Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'un parking scolaire

Suite à une succession d'augmentations des coûts et d'erreurs de pourcentages en matière de calculs des plafonds de la DETR, le conseil municipal annule sa délibération du 12 décembre 2017 et la remplace par la suivante :

Suite à la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage passée avec la communauté de communes Coutances mer et bocage le 15 juin 2017 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme sa décision d'aménager un parking scolaire, pour un montant total estimé à 180 774 € HT, se décomposant comme suit :  
travaux : 157 968 €  
maîtrise d'œuvre : 13 932 €  
autres études : 8 874 €

# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du mardi 30 janvier 2018

- valide le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant HT
État – DETR	24.90%	45 000 €
<b>Total des subventions</b>	<b>24.90%</b>	<b>45 000 €</b>
<b>autofinancement</b>	<b>75.10%</b>	<b>135 774 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>180 774 €</b>

- sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR ;
- autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services préfectoraux.

### **VIII. Questions diverses**

#### **1. Cotisation 2018 à l'ANETT**

Le maire informe le conseil municipal du montant de 298€ de la cotisation à régler à l'Association Nationale des Élus des Territoires Touristiques pour l'année 2018, montant identique à celui versé l'année passée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide le renouvellement de l'adhésion à l'ANETT et le versement de la cotisation pour 2018.

#### **2. Défense contre la mer**

Le maire informe le conseil municipal de la déstabilisation, en plusieurs endroits, des enrochements de la plage sud. Il en a saisi, par écrit, les services de la DDTM et chargé Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, du suivi de sa demande de remise en état.

#### **3. Travaux de remise en état et de nettoyage aux abords du Grand Herbet**

Le maire donne lecture d'un courrier des propriétaires du Grand Herbet relatif à la remise en état et au nettoyage des abords du Grand Herbet.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à ce courrier.

L'objet du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.